

**Arrêté n°2018-2063 du 12 juin 2018 fixant la composition des collèges 1 et 2 du
Conseil d'Orientation Stratégique du Centre de Ressources Autisme Champagne
Ardenne**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la santé publique, et notamment les articles D312-161-19 et suivants;

VU le code de la sécurité sociale ;

Vu l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 19 décembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale (section sociale) en date du 29 mars 2017 ;

VU le décret N°2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centre de ressources autisme ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de M Christophe LANNELONGUE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

CONSIDERANT qu'il convient de constituer un Conseil d'Orientation Stratégique au sein du Centre de Ressources Autisme Champagne Ardenne ;

Sur propositions des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés par le décret N°2017-815 du 5 mai 2017 ;

ARRETE

Article 1

La composition des collèges 1 et 2 du Conseil d'Orientation Stratégique du Centre de Ressources Autisme Champagne Ardenne est ainsi fixée :

- Au titre des représentants des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme ou de leurs familles ou de leurs représentants légaux :**

Titulaires	Suppléants
Aurélie BERTRAND <i>ADAPEI 08</i>	Bruno BOUCHER <i>ADAPEI 08</i>
Stéphanie CHACEL <i>Ensemble pour Aurélien et Jason</i>	Frédéric Degraeve <i>Ensemble pour Aurélien et Jason</i>
Maud LACROIX <i>Petit Bonheur</i>	Adeline GILLET <i>Petit Bonheur</i>
Nicole BENADASSI <i>ACPEI</i>	Isabelle VERNET <i>Asperger Ardenne</i>
Christian CHARLOT <i>Autisme Marne</i>	<i>En cours de désignation</i>
Sophie FONTAO <i>APIPA Asperger TSA</i>	Elisabeth DARGENT <i>APIPA Asperger TSA</i>

Mme DOUDOUCH <i>Association des Papillons Blancs de la Région de Reims</i>	<i>En cours de désignation</i>
SCHLOSSER Petra <i>Autisme Aube</i>	Estelle BLANCHARD <i>TEDALI</i>

2. Au titre des représentants des professionnels mentionnés au 8° de l'article D. 312-161-14 et représentantes l'ensemble des cinq domaines suivants :

Domaine	Titulaires	Suppléants
a) Diagnostic des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme	Dr Charlotte Boissou <i>Plateforme diagnostic de la Marne</i>	<i>En cours de désignation</i>
b) Gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Jean-Baptiste MAITROT <i>Directeur du FAM J.P. Burnay, ACPEI</i>	Audrey SIMON <i>Cadre socio-éducatif à l'EDPAMS</i>
c) Secteur de la petite enfance	Elodie POMEDIO <i>Médecin à la DSD 51</i>	Anne BRUN-CHOUABE <i>Médecin Départemental par intérim de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Départemental des Ardennes</i>
d) L'éducation nationale	Adeline COLIN <i>Conseillère technique ASH auprès de Mme la Rectrice de l'Académie de Reims</i>	Olga COUVERT <i>IEN ASH à la DSDEN 51</i>
e) La formation des professionnels ou la recherche	Pr Anne-Catherine ROLLAND <i>Pédopsychiatre CHU Reims</i>	Pr Nathalie BEDNAREK <i>Neuropédiatre, CHU Reims</i>

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'Orientation Stratégique est de trois ans renouvelable.

Article 3

Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Directeur Général
De l'ARS Grand Est,

Christophe Lannelongue